



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 7 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

### **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.  
Il est 20 heures.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Renouvellement assurances responsabilité 2025-2026;
- Acquisition d'un véhicule de services;
- Acquisition d'une pelle sur roues;
- Refinancement emprunt long terme;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OH Jeannois;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Adoption du second projet de règlement #01Z-2025;
- Camping Municipal – mandat pour travaux du système d'égout;
- Camping Municipal – règlement emprunt (avis motion et dépôt);
- Bilan de l'eau potable;
- Vente de terrains lac Milot, 2ieme tour – signataires;
- Avis de motion de règlement concernant la tarification des compteurs d'eau;

Nouveaux dossiers :

- Avis de motion et dépôt projet règlement 2025-03 pour les dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité;

Demandes d'appui;

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers :

- A ) Renouvellement entente de services Desjardins;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

**01-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

### **Exempter la lecture du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

**02-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS



« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de mars 2025, tenue le 7 »

### **Adoption du procès-verbal**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**03-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de mars, tenue le 7, tel que rédigé »

### **Finance :**

#### **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**04-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour les factures du 4 mars au 7 avril 2025 au montant de 85 801.70\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période 4 mars au 7 avril 2025 montant de 64 901.95\$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-042025.

---

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

#### **Renouvellement assurances responsabilité 2025-2026**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la proposition de renouvellement des assurances responsabilités de la Municipalité de la FQM Assurances prévue le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT que nous sommes membre du regroupement des municipalités;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**05-042024** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte le renouvellement de l'offre de services en assurances de dommages de la Fédération québécoise des municipalités Assurances pour une somme de 52 255.69\$ pour la période du 30 avril 2025 au 30 avril 2026 »

#### **Acquisition d'un véhicule de services**

CONSIDÉRANT que nous avons deux employés au service de voirie, qu'un des véhicules de service est en mauvais état et qu'il a plus de quinze ans d'âge;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a obtenu des soumissions de divers compagnies pour un véhicule neuf et également pour un véhicule électrique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre règlement #03-2019 de gestion contractuelle, il est possible en vertu de l'article 8 b, pour la Municipalité de discuter ouvertement avec une ou plusieurs entreprises à la suite des discussions, la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est libre de négocier avec l'entreprise retenue les modalités d'une éventuelle entente (prix, quantité, délais de livraison, etc.);

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut engager son crédit pour une période maximale de cinq ans;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

**06-042025** IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ\* DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'acquisition d'un véhicule de marque GMC Sierra Pro 1500, chez Duchesne Auto Limitée, au montant de 62 341.40\$ taxes en sus »



« Que le Conseil municipal affecte une somme de 50 000\$ du fonds de roulement pour l'achat d'un véhicule de service, remboursable sur une période de cinq (5) ans et le solde à même le surplus cumulé »

\*le conseiller Martin Pelletier mentionne son désaccord.

### **Acquisition d'une pelle sur roues**

CONSIDÉRANT que nous avons prévu au plan triennal 2025-2027, acquérir une pelle mécanique sur roues;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre règlement #03-2019 de gestion contractuelle, il est possible en vertu de l'article 8 b, pour la Municipalité de discuter ouvertement avec une ou plusieurs entreprises à la suite des discussions, la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est libre de négocier avec l'entreprise retenue les modalités d'une éventuelle entente (prix, quantité, délais de livraison, etc.);

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

**07-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'acquisition d'une pelle mécanique Caterpillar M312, année 2000, avec équipements au coût de 55 000\$ taxes en sus, provenant de chez Les Machineries Mond-Voie inc »

« Que le financement de cet équipement, ce fera par crédit-bail sur une période de trente-six mois, les versements seront affectés au fonds d'administration »

« Que la directrice générale, madame Rita Ouellet est autorisée à signer les documents requis au financement »

### **Refinancement emprunt long terme :**

#### **Avis de motion**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Johanne Fortin conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement RE2025-01 décrétant un emprunt pour les frais de refinancement d'un emprunt de 1 103 300\$.

*Johanne Fortin*, conseillère

#### **Dépôt du projet de règlement**

CONSIDÉRANT que le refinancement d'un montant de 1 103 300\$ relatif à un emprunt vient à échéance le 14 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des frais d'escompte pour le refinancement;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

**08-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que soit déposé par madame Johanne Fortin conseillère, le projet de règlement #RE01-2025 intitulé frais de refinancement des règlements RE2013-03, RE2013-01, RE2014-01 et RE2015-02 qui sera adopté à une séance subséquente. »

### **Infos et suivis des représentants de comités**

#### **CDE**

Rien de particulier, pas de rencontre.

#### **RISISN- service incendie**

Monsieur Bouchard a assisté à la rencontre du CA. Il mentionne qu'il y a 5 nouveaux pompiers en formation. Également le programme Omnivigil ne sera pas renouvelé considérant qu'il était peu utilisé.

#### **OH Jeannois**

Rien de particulier

#### **Loisirs, culture**

AGA – Gerbes d'Or – Jeudi le 17 avril 2025. La FADOQ régional viendra faire une activité au Chalet récréatif le 8 septembre prochain. Le rapport du Carnaval 2005 est déposé, il présente un bénéfice de 2 848\$



provenant en grande partie des déjeuners et du Bingo. (La salle, la papeterie et le personnel municipal ne sont pas considérés dans ce rapport) Une belle participation de la part de la population.

### **Dossiers en cours :**

#### **Adoption du second projet de règlement 01Z-2025**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du second projet de Règlement numéro # 01Z-2025 – ayant pour objet de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone 19P;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit un redécoupage de la zone 17R afin d'intégrer certains terrains provenant de la zone 19P. Cette démarche a pour objet de densifier l'occupation du territoire municipal, en favorisant une utilisation optimale des espaces disponibles;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

**09-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le second projet de Règlement numéro # 01Z-2025\* – ayant pour objet de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone 19P est adopté »

#### **Camping Municipal – mandat pour travaux du système d'égout**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Ludger-de-Milot doit procéder à la réalisation des travaux de mise aux normes des installations de traitement du camping municipal suite à un avis de non-respect à la Loi sur la qualité de l'environnement émis par le Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour les travaux d'infrastructures du système d'égout a été donné en 2017 à GVE consultants pour ces travaux, et qu'il est préférable de poursuivre le dossier avec le même consultant;

CONSIDÉRANT que les travaux se feront en régie interne;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

**10-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à donner le mandat à GVE consultants pour la révision du dossier des travaux du système d'égout, le support technique et de contrôle lors des travaux, ainsi que de la réalisation d'un manuel d'utilisation et de suivi environnements du système. Le consultant doit également émettre les documents requis au MENVQ. Le contrat serait basé sur un taux horaire selon les besoins et un budget d'environ 8000\$ »

« Que le contremaître soit autorisé à commander les matériaux requis, la fosse et la station de pompage pour la réalisation des travaux, selon le devis déjà établis et approuvés par le MENVQ, auprès de MEI Assainissement pour une somme d'environ 113 100\$ taxes en sus »

« Que les frais soient assumés par le règlement d'emprunt RE2020-01 »

#### **Camping Municipal – règlement emprunt**

##### **Avis de motion**

Le conseiller Mario Duchesne, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement portant le # RE2025-02, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 200 000\$ pour des immobilisations pour le camping municipal.

*Mario Duchesne*, conseiller

##### **Dépôt projet de règlement d'emprunt RE2025-02**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code Municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement d'emprunt a été dûment donné précédemment à cette séance ;

CONSIDÉRANT Que des dépenses en immobilisations sont devenues nécessaires pour améliorer les bâtiments locatifs, les services aux usagers (internet, buanderie, barrière d'accès);



CONSIDÉRANT QU'une portion des revenus généraux de la municipalité (revenus du camping municipal) seront affecté annuellement pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

**11-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que soit déposé par le conseiller Mario Duchesne, le projet de règlement d'emprunt RE2025-02\* décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 200 000\$ pour des immobilisations pour le camping municipal qui sera adopté à une séance subséquente. »

#### TRAVAUX AUTORISÉS

Description	5 ans	15 ans	Total
Chalets de location		160 000\$	160 000\$
Barrière	17 000\$		17 000\$
Équipements buanderie	8 000\$		8 000\$
Branchement internet	15 000\$		15 000\$
<b>TOTAUX</b>	<b>40 000\$</b>	<b>160 000\$</b>	<b>200 000\$</b>

\*copie du projet en annexe de la séance

#### Bilan de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le bilan d'eau potable 2023 a été déposé mais non approuvé car les compteurs d'eau ne sont pas installés dans les commerces et dans 20 immeubles résidentiels ;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'approbation du prochain rapport, il faudra que les mesures suivantes soient réalisées :

- Installations de compteurs d'eau dans les ICI;
- Installations de 20 compteurs d'eau dans des immeubles résidentiels de secteurs ciblés;
- Mettre en place une forme de tarification volumétrique dans le secteur non résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'approbation du bilan d'eau potable est désormais requise pour accéder à la majoration du taux d'aide financière de base avec le critère écoresponsable relatif à la SQEEP;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

**12-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal approuve le bilan d'eau potable 2023 et s'engage à réaliser les mesures requises par le Ministère afin d'avoir le critère d'écoresponsabilité relatif à la SQEEP »

#### Vente de terrains lac Milot 2<sup>e</sup> tour - signataires

CONSIDÉRANT que lors de l'attribution des terrains le 29 mars dernier, quatre (4) terrains ont reçu une promesse d'achat ;

CONSIDÉRANT que les obligations décrites aux promesses d'achat doivent être incluses dans le contrat de vente, mais qu'il sera toujours possible d'ajouter un copropriétaire lors de la signature de l'acte de vente tel que mentionné lors de la séance d'attribution et dans le document d'attribution remis aux participants ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**13-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les contrats de ventes des terrains ayant été attribués lors de la rencontre du 29 mars dernier soit les lots suivants taxes en sus :

- #6660686 – 38 920.44\$, superficie : 5 317.20 m<sup>2</sup> à Laura Gauthier;
- #6660688 – 39 697.09\$, superficie : 5 423.10 m<sup>2</sup> à Jérôme Fortin;
- #6660689 – 42 334.49\$, superficie : 5 783.41 m<sup>2</sup> à Stéphane Houde;
- #6660693 – 43 088.20\$, superficie : 6 681.30 m<sup>2</sup> à Stéphane Normand »

#### Avis de motion

Monsieur le conseiller Patrick Bouchard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement portant le # 2025-02, concernant la tarification des compteurs d'eau



*Patrick Bouchard*, conseiller

## **Nouveaux dossiers**

### **Avis de motion**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Annie Bergeron conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #2025-03 ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas ou des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité.

*Annie Bergeron*, conseillère

### **Dépôt du projet de règlement**

CONSIDÉRANT que le règlement #04-2022 ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas ou des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité doit être revu afin d'actualiser les taux et tarifs si trouvant;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**14-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que soit déposé par madame Annie Bergeron conseillère, le projet de règlement #2025-03 intitulé règlement ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas ou des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité qui sera adopté à une séance subséquente. »

### **Demandes de contributions financières**

Aucune demande.

### **Correspondance et demandes diverses**

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

### **Point divers :**

#### **a) Renouvellement entente de service – Caisse Desjardins**

Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

**15-042025** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale greffière trésorière à signer l'offre de services financiers de Desjardins pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot »

### **Période de questions pour les contribuables**

Aucune question.

### **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin.

**16-042025** Il est 20 h 56

---

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

---

Marc Laliberté, maire



« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »